



Société Anonyme au capital de 45 000 000 dinars  
Siège Social : Centre Urbain Nord – Avenue Hédi KARRAY – 1082 – Tunis Mahrajène  
RC n° B 134091997

TUNISIE LEASING est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 11 Février 2015

## Note d'opération

Relative à l'émission et à l'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse de l'emprunt obligataire

### « TUNISIE LEASING 2015-2 »

**de 20 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 Dinars  
Emis par Appel Public à l'Epargne**

**Prix d'émission : 100 dinars**

L'emprunt sera reparti en deux catégories A et B comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	7,50% et/ou TMM+2,35%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	7,75%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année

La présente émission de TUNISIE LEASING a reçu la note BBB+ (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 30 Novembre 2015

№ 15 - 0925

14 DEC. 2015

Visa n° ..... du ..... du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2016. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

#### Responsable de l'information :

Mondher ZID

Directeur financier de Tunisie Leasing

Tél : 70 132 000 Fax : 71 236 625

E-mail : mondher.zid@tunisieleasing.com.tn

#### Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse

Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène

Tel : 71 189 600 Fax : 71 949 350

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « TUNISIE LEASING 2015 » enregistré auprès du CMF en date du **14 décembre 2015** sous le **15-014** et des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2016.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2015 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2016.

Décembre 2015



## SOMMAIRE

---

<b>Flash - Emprunt Obligataire « Tunisie Leasing 2015-2 »</b>	<b>2</b>
<b>Chapitre 1 : Responsables de la note d'opération</b>	<b>5</b>
1.1. Responsables de la note d'opération	5
1.2. Attestation des responsables de la note d'opération	5
1.3. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	5
1.4. Responsable de l'information	6
<b>Chapitre 2: Renseignements concernant l'opération</b>	<b>7</b>
2.1. Renseignements relatifs à l'émission	<b>7</b>
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire	7
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération	7
2.1.3. Période de souscription et de versement	8
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	8
2.1.5. But de l'émission	8
2.2. Caractéristiques des titres émis	<b>8</b>
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	8
2.2.2. Prix de souscription, d'émission et modalités de paiement	8
2.2.3. Date de jouissance en intérêts	9
2.2.4. Date de règlement	9
2.2.5. Taux d'intérêt	9
2.2.6. Intérêts	9
2.2.7. Amortissement et remboursement	10
2.2.8. Prix de remboursement	13
2.2.9. Paiement	13
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	13
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	13
2.2.12. Garantie	14
2.2.13. Mode de placement	14
2.2.14. Notations	14
2.2.15. Organisation de la représentation des porteurs des obligations	19
2.2.16. Fiscalité des titres	19
2.3. Renseignements généraux	<b>19</b>
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations	19
2.3.2. Marché des titres	19
2.3.3. Prise en charge par Tunisie Clearing	20
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige	20
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	20
Bulletin de souscription	<b>21</b>

---

## FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2015-2 »

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-2 » est émis pour un montant de 20 000 000 dinars, susceptible d'être porté à 30 000 000 dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portés à un maximum de 300 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Il est constitué de deux catégories qui se présentent comme suit:

- Catégorie A : 7,50% et/ou TMM+2,35% brut l'an ;
  - Catégorie B : 7,75% brut l'an.
- **Dénomination de l'emprunt** : « TUNISIE LEASING 2015-2 ».
  - **Montant** : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 30 000 000 dinars.
  - **Nominal** : 100 dinars.
  - **Nombre d'obligations à émettre** : 200 000 obligations susceptibles d'être portés à 300 000 obligations réparties en 2 catégories; le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix des souscripteurs.
  - **Forme des obligations** : Les obligations sont nominatives.
  - **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation, payables à la souscription.
  - **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation.
  - **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de la date effective de sa souscription et libération.  
  
Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **04/03/2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.  
  
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **04/03/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.
  - **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux fixés selon leurs catégories :
    - Catégorie A : 7,50% et/ou TMM+2,35% an ;
    - Catégorie B : 7,75% an.
  - **Durée** :
    - Catégorie A : 5 ans;
    - Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce.
  - **Durée de vie moyenne** : 3 ans pour la catégorie A et 5 ans pour la catégorie B.
  - **Duration (taux fixe)** : 2,735 années pour la catégorie A et 4,277 années pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (taux variable) :** 2,35% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance pour la catégorie A.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe) :** 7,50% l'an pour la catégorie A et 7,75% l'an pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Amortissement :** Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **04/03/2021** pour la catégorie A et le **04/03/2023** pour la catégorie B.

- **Souscriptions et versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **29/12/2015** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène, et des autres intermédiaires en Bourse.
- **Clôture des souscriptions :** Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le **04/03/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **04/03/2016**. Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **04/03/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **18/03/2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **4 mars** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **04/03/2017**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **04/03/2017** et le premier remboursement en capital aura lieu le **04/03/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations:** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2015-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

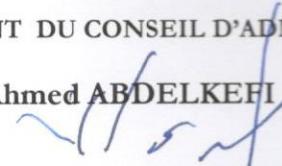
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire « **TUNISIE LEASING 2015-2** » n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- **Notation** : La note attribuée par Fitch Ratings à l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2015-2** » est BBB+ (tun) en date du 30 Novembre 2015.
- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par Tunisie Clearing** : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2015-2** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Chapitre 1- RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION**

**1.1 Responsables de la note d'opération :**

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ahmed ABDELKEFI



**TUNISIE LEASING**  
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray  
1082 Tunis Mahrajène  
Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 232.020

LE DIRECTEUR GENERAL

Fethi MESTIRI



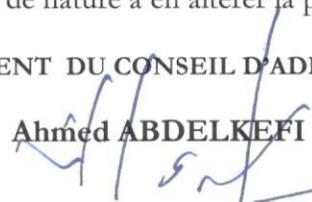
**TUNISIE LEASING**  
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray  
1082 Tunis Mahrajène  
Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 232.020

**1.2 Attestation des responsables de la note d'opération:**

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ahmed ABDELKEFI



**TUNISIE LEASING**  
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray  
1082 Tunis Mahrajène  
Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 232.020

LE DIRECTEUR GENERAL

Fethi MESTIRI



**TUNISIE LEASING**  
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray  
1082 Tunis Mahrajène  
Tél.: 70. 132.000 - Fax : 71. 232.020

**1.3 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération :**

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la présente note d'opération. »

TUNISIE VALEURS  
LE DIRECTEUR GENERAL  
Fadhel ABDELKEFI



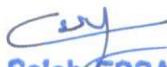

**TUNISIE VALEURS**

#### 1.4 Responsable de l'information :

**Mondher ZID**  
 Directeur Financier de Tunisie Leasing

La notice légale est publiée au JORT N° 155 du 26/12/2015

 **Conseil du Marché Financier**  
 Visa n° **15 - 0925** du **14 DEC. 2015**  
 Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994  
 Le Président du Conseil du Marché Financier

  
 Signé: **Salah ESSAYEL**



## Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

### 2.1 Renseignements relatifs à l'émission :

#### 2.1.1- Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 28/04/2015 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2015-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,50% et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,75% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

#### 2.1.2- Renseignements relatifs à l'opération :

• **Montant de l'emprunt :** L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2015-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

• **Produit brut et net de l'emprunt :** le produit brut de l'emprunt est de 20 000 000 DT et sera susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 DT. Les frais de montage du dossier et les commissions de placement<sup>1</sup> s'élèveraient à 0,60% du montant soit 120 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 16 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis seraient de 3 000 DT HT et les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 26 774 DT\*, soit un total de frais approximatifs de 165 774 DT et un produit net de l'emprunt de 19 834 226 DT.

En DT	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut**	20 000 000	100
Frais généraux**	165 774	0,829
Produit net	19 834 226	99,171

\* Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 1/4 à taux fixe (catégorie A), 1/4 à taux variable (catégorie A) et 1/2 à taux fixe (catégorie B).

\*\* Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 20 000 000 dinars (sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF, calculée sur la base de 30 000 000 dinars) et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces produits et frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

### **2.1.3 – Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **29/12/2015** et clôturées sans préavis au plus tard le **04/03/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **04/03/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **04/03/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **18/03/2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **2.1.4- Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **29/12/2015** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **2.1.5- But de l'émission :**

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2015 des mises en force qui s'élèvent à 330 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 158 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

## **2.2 Caractéristiques des titres émis :**

### **2.2.1- Nature, forme et délivrance des titres :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « TUNISIE LEASING 2015-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des obligations :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

### **2.2.2- Prix de souscription, d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **2.2.3- Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **04/03/2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **04/03/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

### **2.2.4- Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **2.2.5- Taux d'intérêt :**

Les obligations « **TUNISIE LEASING 2015-2** » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### **- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### **- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### **2.2.6- Intérêts :**

Les intérêts sont payés à terme échu le **4 mars** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **04/03/2021** pour la catégorie A et pour le **04/03/2023** pour la catégorie B.

### **Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars :**

Le montant total des intérêts serait de 4 500 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+2,35%), le montant des intérêts s'élèverait à 4 265 400 Dinars (en considérant un taux nominal de 7,109% calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois de décembre 2014 au mois de novembre 2015, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 7 750 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,75%.

### 2.2.7- Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **04/03/2021** pour la catégorie A et le **04/03/2023** pour la catégorie B.

**Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable.**

**Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 2,35% (soit la moyenne du TMM+2,35%).**

**Pour les besoins de calcul, le taux retenu correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Décembre 2014 au mois de Novembre 2015) soit 4,759% majorée d'une marge de 2,35%, soit 7,109%. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.**

- **Nombre d'obligations** : 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 300 000 obligations.
- **Valeur nominale de l'obligation**: 100 dinars
- **Date unique de jouissance servant de base pour la cotation en Bourse** : 04/03/2016
- **Date du premier remboursement de capital** :
  - le 04/03/2017 pour la catégorie A
  - le 04/03/2019 pour la catégorie B
- **Date du premier paiement des intérêts** : 04/03/2017
- **Date de dernière échéance**:
  - le 04/03/2021 pour la catégorie A
  - le 04/03/2023 pour la catégorie B
- **Taux d'intérêt nominal**:
  - **Pour la catégorie A** : Fixe de 7,50% brut l'an et/ou Variable (TMM +2,35%) : 7,109%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de décembre 2014 au mois de novembre 2015 majorée de 2,35% (à titre indicatif).
  - **Pour la catégorie B** : Fixe de 7,75% brut l'an.
- **Amortissement**:
  - **Pour la catégorie A** : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions correspondant à 20 dinars par obligation.
  - **Pour la catégorie B** : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions correspondant à 20 dinars par obligation.

**Pour toutes les catégories, on suppose que le montant souscrit est de 20 000 000 DT**

### 2.2.7.1- Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A taux variable :

#### Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

#### Évolution du TMM durant les cinq dernières années :

en (%)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Janvier	4,07000	4,75000	3,16000	4,11000	4,71000	4,89000
Février	4,08000	4,65000	3,42000	4,20000	4,68000	4,80000
Mars	4,23000	4,56000	3,48000	4,33000	4,72000	4,82000
Avril	4,12000	4,39000	3,64000	4,70000	4,72000	4,80000
Mai	4,36000	4,51000	3,74000	4,69000	4,70000	4,77000
Juin	4,38000	4,50000	3,64000	4,74000	4,78000	4,80000
Juillet	4,52000	4,25000	3,85000	4,73000	4,98000	4,78000
Août	4,61000	3,76000	3,88000	4,75000	4,94000	4,75000
Septembre	4,52000	3,24000	3,90000	4,72000	4,92000	4,77000
Octobre	4,62000	3,32000	4,15000	4,66000	4,93000	4,75000
Novembre	4,80000	3,16000	4,18000	4,75000	4,93000	4,30000
Décembre	4,87000	3,23000	3,98000	4,74000	4,88000	

Source : BCT

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable de TMM +2,35% (7,109% à titre indicatif)

(en dinars)

Échéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2016	20 000 000				
2017		4 000 000	16 000 000	1 421 800	5 421 800
2018		4 000 000	12 000 000	1 137 440	5 137 440
2019		4 000 000	8 000 000	853 080	4 853 080
2020		4 000 000	4 000 000	568 720	4 568 720
2021		4 000 000	-	284 360	4 284 360
Totaux		20 000 000		4 265 400	24 265 400

- Tableau d'amortissement par obligation au taux variable de TMM +2,35% (7,109% à titre indicatif)

(en dinars)

Échéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2016	100				
2017		20	80	7,109	27,109
2018		20	60	5,687	25,687
2019		20	40	4,265	24,265
2020		20	20	2,844	22,844
2021		20	-	1,422	21,422
Totaux		100		21,327	121,327

### 2.2.7.2- Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A au taux fixe :

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux fixe (7,50%):

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2016	20 000 000				
2017		4 000 000	16 000 000	1 500 000	5 500 000
2018		4 000 000	12 000 000	1 200 000	5 200 000
2019		4 000 000	8 000 000	900 000	4 900 000
2020		4 000 000	4 000 000	600 000	4 600 000
2021		4 000 000	-	300 000	4 300 000
<b>Totaux</b>		<b>20 000 000</b>		<b>4 500 000</b>	<b>24 500 000</b>

- Tableau d'amortissement par obligation au taux fixe (7,50%):

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2016	100				
2017		20	80	7,500	27,500
2018		20	60	6,000	26,000
2019		20	40	4,500	24,500
2020		20	20	3,000	23,000
2021		20	-	1,500	21,500
<b>Totaux</b>		<b>100</b>		<b>22,500</b>	<b>122,500</b>

### 2.2.7.3- Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie B :

- Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux fixe de 7,75%:

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2016	20 000 000				
2017		-	20 000 000	1 550 000	1 550 000
2018		-	20 000 000	1 550 000	1 550 000
2019		4 000 000	16 000 000	1 550 000	5 550 000
2020		4 000 000	12 000 000	1 240 000	5 240 000
2021		4 000 000	8 000 000	930 000	4 930 000
2022		4 000 000	4 000 000	620 000	4 620 000
2023		4 000 000	-	310 000	4 310 000
<b>Totaux</b>		<b>20 000 000</b>		<b>7 750 000</b>	<b>27 750 000</b>

- Tableau d'amortissement par obligation au taux fixe de 7,75%:

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2016	100				
2017		-	100	7,750	7,750
2018		-	100	7,750	7,750
2019		20	80	7,750	27,750
2020		20	60	6,200	26,200
2021		20	40	4,650	24,650
2022		20	20	3,100	23,100
2023		20	-	1,550	21,550
<b>Totaux</b>		<b>100</b>		<b>38,750</b>	<b>138,750</b>

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 20 millions de dinars. Tunisie Leasing s'engage à publier des tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 20 millions de dinars.

### **2.2.8- Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### **2.2.9- Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **4 mars** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **04/03/2017**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **04/03/2017** et le premier remboursement en capital aura lieu le **04/03/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

### **2.2.10- Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

#### ▪ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,50% l'an pour la catégorie A et de 7,75% l'an pour la catégorie B.

#### ▪ **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de novembre 2015 à titre indicatif, qui est égale à 4,759% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,109%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

### **2.2.11-Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

#### ▪ **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **TUNISIE LEASING 2015-2** » sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

#### ▪ **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

#### ▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left( \sum_{t=1}^T t.F_t / (1+i)^t \right) / \left( \sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t \right)$$

Avec :

- T est le nombre de périodes.
- $F_t$  est le flux de la période t.
- i est le taux d'intérêt par période.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

#### **2.2.12- Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

#### **2.2.13- Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

#### **2.2.14- Notations:**

##### **2.2.14.1- Notation de la société:**

En date du **11 février 2015**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

##### **2.2.14.2- Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **30 Novembre 2015**.

La note nationale BBB indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F2 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.

**TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.**

# Tunisie Leasing

## Fiche de Notation

### Notes

#### Notes Nationales

Long terme BBB+(tun)  
Court terme F2(tun)

#### Risque Souverain

NDE<sup>3</sup> LT en monnaie étrangère BB-  
NDE<sup>3</sup> LT en monnaie locale BB  
Note de plafond souverain BB

### Perspectives

NDE<sup>3</sup> LT en monnaie étrangère du souverain Négative

NDE<sup>3</sup> LT en monnaie locale du souverain Négative

Note nationale à long terme Stable

<sup>3</sup>NDE – Note de Défaut Emetteur

### Données financières

#### Tunisie Leasing

30 juin 14 31 déc. 13

Total Bilan (Mio USD)	581,3	581,7
Total Bilan (Mio TND)	980,5	957,9
Fonds propres (Mio TND)	233,7	233,7
Résultat d'exploitation (Mio TND)	17,4	27,3
Résultat Net (Mio TND)	12,7	22,1
Résultat d'exploitation/ Actifs moyens (%)	3,6	2,9
Résultat d'exploitation/ Fds propres moyens (%)	15,0	12,6
Fonds propres durs (Fitch)/ Actifs pondérés	23,9	24,8

### Rapports Associés

Peer Review: Tunisian Leasing Companies (February 2015)

### Analystes

Vanessa Flores  
+44 20 3530 1515  
[vanessa.flores@fitchratings.com](mailto:vanessa.flores@fitchratings.com)

Solena Gloaguen  
+44 20 3530 1126  
[solena.gloaguen@fitchratings.com](mailto:solena.gloaguen@fitchratings.com)

### Fondements des notes attribuées

**Des notes nationales basées sur les qualités intrinsèques:** Les notes nationales de Tunisie Leasing (TL) reflètent sa position de leader sur les marchés du crédit-bail et de l'affacturage, la diversification de ses activités, une rentabilité solide, des ratios de solvabilité appropriés, une qualité d'actifs satisfaisante et une politique de gestion des risques perfectionnée. Les notes tiennent également compte de la dépendance de TL au financement à court terme et d'une liquidité fragile comme pour le reste du marché.

**Une position de leader:** TL est le leader du marché tunisien du crédit-bail et de l'affacturage (21% de parts de marché à fin juin 2014). A travers sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA), TL occupe également une position de premier plan en Algérie (18% de parts de marché).

**Une rentabilité solide:** La rentabilité de TL reste satisfaisante malgré une conjoncture difficile en Tunisie (ROAE et ROAA d'exploitation de respectivement 15,0% et 3,6% au 1S 2014). Elle est notamment soutenue par ses activités en Algérie (34% du résultat net au 1S 2014). MLA profite d'un marché peu mature et faiblement concurrentiel pour générer de très fortes marges, tandis que le coût du risque demeure minime.

Fitch s'attend à ce que la rentabilité de TL reste soutenue en 2015, appuyée par une graduelle reprise économique en Tunisie due à des conditions politiques plus favorables. L'agence anticipe une augmentation du volume des activités du crédit-bail et d'affacturage et une moindre pression sur les coûts de financement.

**Des ratios de solvabilité appropriés:** Fitch considère que les ratios de solvabilité de TL sont appropriés au regard du risque de crédit, avec un ratio Tier 1 supérieur à la moyenne du secteur. L'agence estime que les ratios de solvabilité devraient se maintenir en 2015.

**Une qualité d'actifs satisfaisante:** Le taux de créances douteuses de TL reste stable et inférieur à la moyenne du secteur (5,4% à fin juin 2014) de par la bonne gestion de ses actifs, notamment en Algérie (taux de créances douteuses de 2,8% à fin juin 2014). Les créances classées nettes de provisions et le risque de concentration par emprunteur restent faibles et bien inférieurs au secteur. Fitch estime que la bonne qualité d'actifs devrait perdurer en 2015 grâce à une gestion des risques plus perfectionnée que celle de ses pairs.

**Une liquidité fragile:** La liquidité de TL est restreinte en raison de sa dépendance aux émissions obligataires dans un marché très volatile. Ces émissions représentaient 37% des ressources hors fonds propres à fin juin 2014 et 43% étaient à court terme. Les lignes bancaires confirmées et non tirées demeuraient limitées à juin 2014. Toutefois, Fitch estime que TL pourrait solliciter son actionnaire bancaire, Amen Bank (AB, 32,5% du capital), en cas de besoin.

**Un soutien incertain:** TL est détenue à 53,2% par le groupe privé Amen (dont AB fait partie). Selon Fitch, la probabilité que ce dernier apporte son soutien à sa filiale paraît limitée étant donné l'absence d'une structure juridique fédérant les intérêts de ce groupe et les incertitudes relatives à sa capacité à le faire.

### Sensibilité des notes

**Une détérioration des fondamentaux de crédit:** La note de TL pourrait être abaissée en cas de détérioration de la qualité de ses actifs entraînant un affaiblissement de son capital ou d'un resserrement durable de sa liquidité. La note pourrait être également revue à la baisse en cas d'expansion dans des marchés plus risqués entraînant une détérioration de ses fondamentaux de crédit. Le relèvement des notes de TL est peu probable étant donné la fragilité de sa liquidité.

## DEFINITION DES NOTES NATIONALES

<b>NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)</b>	
<b>F1+(xxx)</b> <b>F1(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
<b>F2(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
<b>F3(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
<b>B(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
<b>C(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
<b>D(xxx)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

<b>NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)</b>	
<b>AAA(xxx)</b>	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
<b>AA+(xxx)</b> <b>AA(xxx)</b> <b>AA-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>A+(xxx)</b> <b>A(xxx)</b> <b>A-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BBB+(xxx)</b> <b>BBB(xxx)</b> <b>BBB-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>BB+(xxx)</b> <b>BB(xxx)</b> <b>BB-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
<b>B+(xxx)</b> <b>B(xxx)</b> <b>B-(xxx)</b>	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
<b>CCC+(xxx)</b> <b>CCC(xxx)</b> <b>CCC-(xxx)</b> <b>CC(xxx)</b> <b>C(xxx)</b>	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
<b>DDD(xxx)</b> <b>DD(xxx)</b> <b>D(xxx)</b>	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

# FitchRatings

60 rue de Monceau  
75008 Paris, France

T 33 (0)1 44 29 91 29 – F 33 (0)1 44 29 91 49  
www.fitchratings.fr – www.fitchratings.com

## **LETTRE DE NOTATION**

Londres, le 30 Novembre 2015

Fitch ("**Fitch**") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société	:	Tunisie Leasing
Désignation de l'émission	:	Emprunt obligataire «TL 2015-2»
Montant	:	20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars répartis en deux catégories : A et B
Prix d'émission unitaire	:	100 dinars
Taux Nominal (A)	:	7,50% et/ou TMM+2,35% l'an
Taux Nominal (B)	:	7,75% l'an
Durée (A)	:	5 ans
Durée (B)	:	7 ans dont deux années de grâce
Amortissement (A)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la première année.
Amortissement (B)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la troisième année.
Note	:	BBB+(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des

# Fitch Ratings

événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France, ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,



Eric Dupont  
Senior Director

### **2.2.15- Organisation de la représentation des obligataires :**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **2.2.16- Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

## **2.3 Renseignements généraux :**

### **2.3.1- Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2015-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

### **2.3.2- Marché des titres :**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2015-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**2.3.3- Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2015-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**2.3.4- Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**2.3.5- Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

## TUNISIE LEASING

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 dinars chacune  
**Siège Social** : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène  
 Registre de Commerce : B 1340 9 1997

**Objet social**: Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

**TUNISIE LEASING est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme par FITCH RATINGS en date du 11 février 2015**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2015-2 »

d'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porté à 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars chacune  
 Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en 2 catégories A et B comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	7,50% et/ou TMM+2,35%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	7,75%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année

La présente émission a reçu la note BBB+ (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 30 Novembre 2015

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 Juin 2014

Délibération du Conseil d'Administration du 28 Avril 2015

Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 30 Novembre 2015

Visa **15-0925** du **14 DEC. 2015**

Notice légale publiée au JORT N° 155 du 26/12/2015

#### BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je(Nous) soussigné (s)

Nom&Prénom<sup>1</sup> :  Mme  Mlle  Mr .....  
 Nationalité : ..... Pièce d'identité (1) :  CIN  Carte de séjour  Passeport  
 N° ..... Délivré le : ..... / ..... / .....  
 Profession/activité : .....  
 Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Agissant pour le compte (1) :  De moi-même

Du mandat en qualité de :  Tuteur  Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ..... et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente

#### Identité du mandat :

**Personne Physique** : (1)  Mme  Mlle  Mr

Nom&Prénom<sup>1</sup> : .....  
 Pièce d'identité : (1)  CIN  Carte de séjour  Passeport  
 N° ..... Délivré le : ..... / ..... / .....

**Personne Morale** :

Raison sociale : .....  
 N° du R.C : .....  
 Matricule Fiscale : .....

**Profession/activité :**

Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Déclare (ons) souscrire à :

- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-2 » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 7,50%; durée 5 ans ;
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-2 » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,35%; durée 5 ans ;
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-2 » de la catégorie B au taux d'intérêt de 7,75% ; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 04/03/2016 seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts seront réglés le 4 mars de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 04/03/2016 et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première annéesuivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 1/5<sup>ème</sup> de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A;
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 1/5<sup>ème</sup> de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « TUNISIE LEASING 2015 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-2 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)<sup>2</sup> :

En espèces

Par chèque n° ..... Tiré sur : ..... Agence : .....

Par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert chez ..... agence .....

La somme de (en toutes lettres) ..... représentant le montant des obligations souscrites soit (2) :

- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-2 » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 7,50%; durée 5 ans ;
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-2 » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,35%; durée 5 ans ;
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-2 » de la catégorie B au taux d'intérêt de 7,75% ; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez<sup>3</sup> ..... en (1)  Gestion libre  Compte géré

**Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession  
 Le second servant de souche<sup>4</sup>  
 A ....., le .....**

Signature

<sup>1</sup> Cocher la case correspondante

<sup>2</sup> Remplir la ligne appropriée

<sup>3</sup> Indiquer le nom du dépositaire

<sup>4</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

**TUNISIE LEASING**

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 dinars chacune  
 Siège Social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène  
 Registre de Commerce : B 1340 9 1997

**Objet social:** Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

**TUNISIE LEASING est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme par FITCH RATINGS en date du 11 février 2015**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2015-1 »**

d'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porté à 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars chacune  
 Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en 2 catégories A et B comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	7,50% et/ou TMM+2,35%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	7,75%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année

La présente émission a reçu la note BBB+ (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 30 Novembre 2015

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 Juin 2014  
 Délibération du Conseil d'Administration du 28 Avril 2015  
 Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 30 Novembre 2015

N° 15 - 09 25 du 14 DEC. 2015

Notice légale publiée au JORT N° 155 du 26/12/2015

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°**

Je (Nous) soussigné (s)

Nom&Prénom<sup>1</sup> :  Mme  Mlle  Mr .....  
 Nationalité : ..... Pièce d'identité (1) :  CIN  Carte de séjour  Passeport  
 N° ..... Délivré le : ..... / ..... / .....  
 Profession/activité : .....  
 Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Agissant pour le compte (1) :  De moi-même  
 Du mandat en qualité de :  Tuteur  Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ..... et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente

**Identité du mandat :**

<p><b>Personne Physique :</b> (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr                  Nom&amp;Prénom<sup>1</sup> : .....                  Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport                  N° ..... Délivré le : ..... / ..... / .....</p>	<p><b>Personne Morale :</b>                  Raison sociale : .....                  N° du R.C : .....                  Matricule Fiscale : .....</p>
<p><b>Profession/activité :</b>                  Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....</p>	

Déclare (ons) souscrire à :

- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-2 » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 7,50%; durée 5 ans ;
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-2 » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,35%; durée 5 ans ;
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-2 » de la catégorie B au taux d'intérêt de 7,75%; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 04/03/2016 seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts seront réglés le 4 mars de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 04/03/2016 et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première annéeeuivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 1/5<sup>ème</sup> de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A;
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 1/5<sup>ème</sup> de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « TUNISIE LEASING 2015 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-2 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)<sup>2</sup> :

- En espèces
- Par chèque n° ..... Tiré sur : ..... Agence : .....
- Par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert chez ..... agence.....

La somme de (en toutes lettres) ..... représentant le montant des obligations souscrites soit (2) :

- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-2 » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 7,50%; durée 5 ans ;
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-2 » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,35%; durée 5 ans ;
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-2 » de la catégorie B au taux d'intérêt de 7,75%; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez<sup>3</sup> ..... en (1)  Gestion libre  Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession  
 Le second servant de souche<sup>4</sup>  
 A ..... le .....

Signature



<sup>1</sup> Cocher la case correspondante  
<sup>2</sup> Remplir la ligne appropriée  
<sup>3</sup> Indiquer le nom du dépositaire  
<sup>4</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »